

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2021

DATE DE CONVOCATION 21/01/2021	L'an deux mille vingt et un, Mardi 26 Janvier à 18 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION 29/01/2021	Étaient présents : MM. Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Manuel BATAILLE, Sabina BECK, Philippe CORTES, Jean-Pierre GUILLEMOT, Séverine PERRIER, Antoine TRAINEAU.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE PRÉSENTS VOTANTS	Absents excusés : Julie MARCQ-VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Séverine PERRIER Denis LAZAROFF, ayant donné pouvoir à Sabina BECK Formant la majorité du conseil en exercice. SECRÉTAIRE : Séverine PERRIER

Ouverture de séance à 18 h 30.

Un scrutin a eu lieu, Séverine PERRIER est nommée secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date du 8 Décembre 2020 à chaque élu, Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Signature du procès-verbal du 8 Décembre 2020

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le procès-verbal de séance du conseil municipal du 8 Décembre 2020.

Absents excusés :

Julie MARCQ-VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Séverine PERRIER

Denis LAZAROFF, ayant donné pouvoir à Sabina BECK

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'équipe municipale.

DÉLIBÉRATIONS

Adhésion au groupement de commandes d'assurance Cyber Risques du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles – Délibération 2021_01_01 (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

Le CIG Grande Couronne va remettre en concurrence le groupement de commandes pour les assurances Cyber Risque. Le groupement actuel arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Cette procédure a pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services d'assurances Cyber Risque.

Je vous rappelle que depuis le 1998, les contrats d'assurances des collectivités sont des marchés publics. Ainsi, obligation est-elle faite aux collectivités de remettre régulièrement en concurrence leurs contrats en respectant le formalisme imposé par le Code de la Commande Publique

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence et les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement font l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

Par strate de population et affiliation au centre de gestion	1^{ère} année d'adhésion	Années ultérieures
jusqu'à 1 000 habitants affiliés ou CCAS de 1 à 50 agents et CDE	450 €	30 €
de 1 001 à 3 500 habitants affiliés	670 €	30 €
de 3 501 à 5 000 habitants affiliés ou EPCI de 1 à 50 agents ou CCAS de plus de 51 agents	740 €	30 €
de 5 001 à 10 000 habitants affiliés ou EPCI de 51 à 100 agents	820 €	40 €
de 10 001 à 20 000 habitants affiliés ou EPCI de 101 à 350 agents	970 €	40 €
plus de 20 000 habitants affiliés ou EPCI de plus de 350 agents	1 200 €	45 €
Collectivités et établissements non affiliés	1 470 €	55 €

La convention constitutive de groupement prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements de la Commune contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2022-2025, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE d'adhérer** au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2022-2025,
- **APPROUVE la convention constitutive** du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISE le Maire** à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du marché,
- **DÉCIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour transformation de logements à la Gaudière – Délibération 2021_01_02 (rapporteur Patrick Madi)

Patrick Madi fait état de la visite des logements de « La Gaudière », 2 Rue de la Vieille Côte, avec Stéphanie Lourtil et Monsieur Weckmann, Assistant à Maître d'Ouvrage, à l'issue de laquelle il est suggéré de transformer deux logements en un duplex.

Monsieur Weckmann propose à la commune une mission d'assistance administrative, financière et la conduite de l'opération.

Le montant des honoraires s'élèvent à :

- 3 200 € HT, soit 3 840 € TTC
pour l'assistance administrative et financière
- 15 960 € HT, soit 19 152 € TTC
pour la conduite d'opération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de confier cette mission à Monsieur Weckmann ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- **Travaux à l'église** - Rapporteur Alain Caillot
Les travaux progressent normalement.
Des coûts supplémentaires d'échafaudage sont à prévoir pour le rejointoiement, ainsi que de mise en sécurité.
Les travaux avant supplément s'élevaient à 376 280 € HT.
46 335,30 € HT viennent s'y ajouter, pour un coût total de 422 615,43 € HT, soit :
 - . 9 871,00 € HT pour le lot 1 – Echafaudage ;
 - . 18 614,65 € HT pour le lot 2 – Maçonnerie-Pierre de taille ;
 - . 7 674,54 € HT pour le lot 3 – Charpente (lucarnes de l'église) ;
 - . 1 737,18 € HT pour le lot 2 – Maçonnerie mise en sécurité du chapiteau angle bas côté ;
 - . 4 752,93 € HT pour le lot 2 – Maçonnerie mise en sécurité corbeau pignon ;
 - . 3 685,00 € HT pour le lot 3 – Charpente (plancher du clocher mise en sécurité).

- **Contentieux 3 Rue des Saules – Consorts Houillier** - Rapporteur Robert de Kervéguen
L'avocat de la commune, ayant échangé avec son confrère de la partie adverse, a informé en date du 13 Janvier que Monsieur Houillier a validé des devis pour des travaux de sécurisation du bâti suivant le rapport d'expertise.
Ces travaux devaient débiter fin janvier. Force est de constater que les travaux à date n'ont toujours pas été engagés, nous en avons informé notre conseil.

- **Contentieux 11 Rue de Rouen** - Rapporteur Robert de Kervéguen
Un rendez-vous a eu lieu le 6 Janvier avec Monsieur Belhomme et la société « Batrénov », mandatée par le propriétaire pour les travaux.
Un dossier de travaux a été déposé en mairie le 21 Octobre 2020, et accordé en date du 14 Décembre 2020.
A l'occasion de cette rencontre le propriétaire s'est engagé à une reprise à l'identique du bâti existant. Les couvertures et façades seront refaites conformément aux impositions de l'Architecte des Bâtiments de France. Aucun aménagement intérieur n'est prévu.
De ce fait, les travaux ont pu commencer avec accord du Maire.

- **Terrain déchetterie – Cession communale de l'emprise actuelle au Département**
Rapporteur Robert de Kervéguen
Suite au projet de déménagement du site de la déchetterie, une proposition d'acquisition de ce terrain contigu au site archéologique de Vigny-Longuesse a été faite par la commune au Département.
Le service des Domaines a estimé la parcelle de terrain à 2 € le m², soit pour un coût total de 6 548 €, montant proposé au Département.
Une réponse favorable nous est parvenue le 28 Décembre, avec le souhait d'une offre officielle et d'un échéancier de libération du site par le Smirtom.

- **SMIRTOM – transfert de la déchetterie chemin de Vernon** – Rapporteur Robert de Kervéguen
Les travaux ont commencé. Ils devraient durer 10 mois pour se terminer à la fin de cette année.

- **CCVC – Projet de Crèche** – Rapporteur Robert de Kervéguen
Le dépôt du permis de construire a été signé la semaine dernière.
C'est un projet de 20 berceaux, qui sera situé dans la Zone d'Activité Economique de la Communauté de Commune Vexin Centre au Bord'haut de Vigny.
Le permis de construire est consultable en mairie.
7 nouvelles places de stationnement seront créées devant le bâtiment.
Situées sur l'emprise foncière de la commune, il sera nécessaire d'établir une convention de mise à disposition des lieux.

- **Périmètre de sauvegarde des commerces dans le village** - Rapporteur Robert de Kervéguen
 Une rencontre avec Sonia Laage, Urbaniste-paysagiste, a eu lieu le 3 Décembre 2020 afin de faire un point sur la situation.
 La commune peut instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce.
 Pour cela il est nécessaire de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce justifié par :
 - . Une délibération, accompagnée d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat à l'intérieur du périmètre défini ;
 - . Une modification du PLU, instaurant des règles spécifiques aux locaux commerciaux afin d'éviter le changement de destination de ces derniers.
 Un rapport succinct sera établi par Madame Laage, dans le cadre de son contrat déjà signé avec la commune.
 Le périmètre proposé s'étendra rue du Général Leclerc, de l'épicerie à la Place d'Amboise incluse, rue des Saules, puis Rue Beaudouin, de la Place d'Amboise à ruelle aux Moines.

- **Plainte pour diffamation publique par le Maire**
 Les deux parties ont été entendues en Gendarmerie.
 Le dossier a été adressé à Monsieur le Procureur de la République.
 Un rappel à la Loi a été fait à l'auteur des faits et les risques de sanction encourus en cas de répétition des faits.

Interventions des responsables des commissions municipales

- **Commission travaux** - Rapporteur Patrick Madi
 - . Les paniers de basket ont été livrés.
 L'installation est prévue durant les prochaines vacances scolaires.
 - . La table de ping-pong a également été livrée.
 Un support en béton est à réaliser par Monsieur Morais, employé municipal.
 Il reste à définir l'emplacement.
 - . Courts de tennis : la société ayant réalisé le revêtement doit intervenir au printemps pour des réparations.
 - . Logement au dessus de la Poste : Jean-Michel Maerten, en charge du service technique, procède actuellement à des travaux.
 - . Commission de sécurité : l'avis défavorable émis pour la salle des fêtes a été levé.
 - . L'éclairage led en remplacement de l'éclairage ordinaire est en cours de réalisation à « La Gaudière » par Jean-Michel Maerten.
 Plusieurs suggestions sont faites à ce sujet : éteindre plus tôt l'éclairage public, ou encore une gestion modulée par quartier.
 Patrick Madi précise que cette dernière proposition est difficile à appliquer en toute équité.
 Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est de réduire le nombre de lampadaires.
 - . 12 horloges régulent actuellement l'éclairage communal. Il est donc décidé de couper partiellement l'éclairage public à 21h au lieu de 23h actuellement. La coupure totale de l'éclairage public reste inchangée soit 1h du matin.
 - . Manuel Bataille souhaiterait un cahier de suivi des travaux.
 Robert de Kervéguen pensait que ce cahier de suivi existait toujours, si tel n'est pas le cas, il faut effectivement le reprendre et qu'il soit géré par Patrick Madi, comme auparavant.

- **Déneigement sur les routes communales** samedi 23 Janvier.
 Robert de Kervéguen tient à remercier Joao Morais pour cette intervention en urgence.

- **Voirie** - Rapporteur Robert de Kervéguen
 - . Dossier de demande d'aide « ARCC voirie » pour l'Allée du Bois Ribot, Chemin de la Fontaine aux Malades, et Impasse du Cardinal. : la commission départementale se réunira en avril
 - . Fissure Rue Roland Vasseur près du collège et trou sur la chaussée Rue de Gisors : Monsieur le Maire a demandé que les travaux soient réalisés par le biais de notre assistant à maîtrise d'ouvrage Gilles Laage.
 - . Un recensement des nids de poules sur le territoire communal est actuellement réalisé.
 - . Manuel Bataille signale des pavés défectueux et dangereux Rue Yves de Kervéguen.

- **Commission animation** – Rapporteur Stéphanie Lourtil
 - . A l'occasion du Téléthon, la vente de sapins, de gâteaux et petits objets a rapporté 1 470,21 €.
 - . Noël : une distribution de cadeaux a été réalisée en calèche par le « père Noël » le 19 Décembre 2020. Les habitants ont trouvé cela très sympathique.
 - . Un concours de décorations de Noël a été organisé. Il y a eu dix candidats. La décoration de façades et fenêtres a été remportée par M. et Mme Pires Pereira domiciliés aux Ormeteaux, et celle des jardins par M. et Mme Raoult de la Ruelle aux Moines. Une bouteille de champagne et des chocolats ont été remis aux gagnants, qui ont été sollicités pour intégrer le jury.
 - . Si la situation sanitaire le permet, des jeux inter-villages seront proposés , ainsi que la fête du village en juin et une animation pour le 14 Juillet.

- **Commission information et communication** - Rapporteur Jennifer Alves Da Cunha
 - . Les « Echos de Vigny » paraîtront en Février 2021.
 - . L'application « Illiwap » a été mise en place. Un flyer sera distribué aux parents des enfants de l'école maternelle et primaire. A l'occasion du prochain conseil municipal, il sera possible d'informer du nombre de Connexions.
 - . Il est à noter que le site internet communal est régulièrement mis à jour par le secrétariat.
 - . La commission information et communication reste à présent dans l'attente de rencontre avec les autres commissions communales afin de diffuser au mieux les informations.

- **Commission scolaire** – Rapporteur Vanessa Legaigneur
 - . La prochaine commission se regroupera le 28 Janvier.
 - . Au regard de la situation sanitaire, le protocole appliqué à la cantine scolaire s'est durci. Une note d'information a été adressée aux familles.
 - . Les tableaux numériques seront installés le 3 Février.
 - . Des travaux seront repris durant les vacances de Février : « main courante » pour l'accès à la garderie, réfection de la toiture de l'économat.
 - . Le déjeuner de Noël était une réussite.
 - . Séverine Perrier s'est rendue à la cantine scolaire au moment du déjeuner. Elle signale que la distanciation n'est pas précise, qu'un sens de circulation a été matérialisé.
 - . Des soucis dermatologiques ont été constatés sur les mains de certains enfants, au vu du nettoyage imposé.

- **Centre Communal d'Action Social** – Rapporteur Sabina Beck
 - . Les colis de Noël ont beaucoup plu aux seniors, dont un grand nombre a été distribué à domicile. Certains n'ayant pas pu être remis ont alors été offerts aux personnes en difficultés et les chocolats au personnel communal.
 - . Un recensement de personnes à vacciner contre le « Covid19 » va être réalisé. Il reste peu de places disponibles dans les centres de vaccination.

Un transport gratuit est proposé par le Département (PAM 95) et la Communauté de Communes Vexin Centre dans le cadre du « transport à la demande ».

. Des dossiers sont traités en collaboration avec l'assistante sociale de secteur.

Commission Patrimoine – Rapporteur Alain Cailliot

. Projet de réhabilitation du chemin de Vernon peu à peu disparu derrière le lotissement de La Gaudière.

Un passage de géomètre a été demandé pour obtenir un devis sur le bornage et redéfinir le tracé de cette voie rurale.

Il est envisagé de prendre contact avec les propriétaires voisins sur le projet de réhabilitation afin de nettoyer et débroussailler l'endroit. Il est aussi prévu que la prochaine journée éco-citoyenne se réalise sur ce chemin.

. Un devis est attendu pour la réfection du lavoir.

. Une partie de mur situé Rue Marie s'est effondré du fait d'un jointolement peu solide. Il se situe en limite séparative communale.

Commission parc locatif – Rapporteur Stéphanie Lourtil

. Le logement T4 situé au-dessus de la poste est libre. Une fois les travaux terminés par Jean Michel Maerten, il sera mis en location.

D'une surface de 93 m², son loyer s'élève à 1 150 €, charges non comprises soit 12,36 € du m².

Intervention des délégués des syndicats intercommunaux

- **Communauté de Communes Vexin Centre CCVC - Rapporteur Robert de Kervéguen**
S'agissant du développement économique, les bâtiments désaffectés situés dans la zone d'activité économique de la CCVC au Bord'Haut, vont être démolis cette année afin de construire de nouveaux bâtiments.

Il n'y a pas d'autre intervention de délégué.

Questions et informations diverses

- Sabina Beck souhaite avoir des précisions sur l'installation des compteurs électriques « Linky » proposés aux habitants.
Quel est le coût ? Emettent-ils des ondes ? Ces installations sont-elles fiables ?
Jean-Pierre Guillemot prend alors la parole afin de préciser que :
 - . L'installation est gratuite et l'appareil n'émet pas plus d'ondes qu'un téléphone portable ;
 - . La tolérance de puissance est définie dans le contrat établi entre le prestataire et l'utilisateur ;
 - . C'est un compteur qui surveille davantage la consommation électrique réelle, ainsi que la gestion de surtension ;
 - . Le contrat peut se renégocier à distance par internet ;
 - . De nouvelles offres commerciales seront faites par vingt-six sociétés dès que la pose de cet équipement se généralisera.
- La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 23 Février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.